



STATUT DE L'ARBITRAGE

☎ 04.72.15.30.42 – lundi 9 H. à 18 H.

Réunion du Jeudi 28 Septembre 2017

(en visio-conférence)

Président : M. JURY.

Présents :

* **au site de COURNON** : MM. Yves BEGON, Thierry CHARBONNEL

* **au site de VILLEURBANNE** : MM. Grégory DEPIT, Christian MARCE, Jean-Luc ZULIANI

Excusé : M. Cyril VIGUES

Prenant en considération les dispositions arrêtées à l'A.G. de SAINT ETIENNE en janvier 2017, la Commission dresse un état de la situation des clubs nationaux et régionaux à l'égard des obligations imposées au statut de l'arbitrage.

Les clubs listés ci-dessous sont à la date du 31 août 2017 en infraction avec le statut de l'arbitrage. Ils ont **jusqu'au 31 janvier 2018** pour régulariser leur situation en présentant un **nouveau** candidat.

Remarque : Les licences Arbitres renouvelées HORS DELAI (31 août 2017) ne couvrent pas leur club pour la saison 2017-2018 (Articles 26 et 48 du Statut de l'Arbitrage)

Niveau	Numéro du club	Nom du club	Infraction
L 2	504281	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01	manque 1 arbitre féminine
	535789	CLERMONT FOOT 63	manque 1 arbitre féminine
N 2	504259	F.C. D'ANNECY	manque 1 jeune arbitre
	508408	A.S. FOREZ ANDREZIEUX BOUTHEON	manque 1 jeune arbitre
N 3	516884	F.C. BOURGOIN JALLIEU	manque 2 jeunes arbitres
	550852	MONTLUCON FOOTBALL	manque 1 arbitre
	520923	F.C. CHAMALIERES	manque 1 arbitre âgé de 21 ans et +
R 1			
A	523085	F.C. ESPALY	manque 2 arbitres dont 1 âgé de 21 ans et +
	581803	VELAY F.C.	manque 1 arbitre
B	515301	F.C. D'ECHIROLLES	manque 2 arbitres et 1 jeune arbitre
	563791	HAUTS LYONNAIS	manque 1 jeune arbitre
	500355	U. MONTILIENNE S.	manque 2 arbitres et 1 jeune arbitre
R 2			
A	510828	CEBAZAT SPORTS	manque 1 arbitre âgé de 21 ans et +
	525985	A.S. SAINT JACQUES	manque 1 arbitre
	506255	S.C. Am. CUSSETOIS	manque 1 arbitre
	522594	U.S. ST BEAUZIRE	manque 2 arbitres
	508742	S.C. ST POURCINOIS	manque 1 arbitre
B	506458	AMBERT F.C.-U.S. AMBERTOISE	manque 2 arbitres dont 1 âgé de 21 ans et +
	520152	C.S. PONT DU CHATEAU	manque 1 arbitre

	508772	F.C. RIOMOIS	manque 2 arbitres âgés de 21 ans et +
	551835	U.S.VALLEE DE L'AUTHRE	manque 1 arbitre âgé de 21 ans et +
C	516534	C.S. AMPHION PUBLIER	manque 1 jeune arbitre
	553248	A.S. BRON GRAND LYON	manque 1 jeune arbitre
	526565	DOMTAC F.C.	manque 1 arbitre âgé de 21 ans et +
	542553	A.S. MISERIEUX TREVOUX	manque 1 jeune arbitre
	552674	Ent. S. DE TARENTEISE	Manque 1 arbitre âgé de 21 ans et +
	582079	THONON-EVIAN-SAVOIE	manque 1 jeune arbitre
	550032	F.C. LA TOUR ST CLAIR	manque 2 arbitres : 1 de +21 et 1 jeune arb.
	580902	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE	manque 1 jeune arbitre
E	544460	CALUIRE SP. C.	manque 1 arbitre + 21 ans et 1 jeune arbitre
	580951	MOS3R FOOTBALL CLUB	manque 1 arbitre et 1 jeune arbitre
	552975	ROANNAIS FOOT 42	manque 1 jeune arbitre
R 3			
A	521920	AULNAT SPORTIF	manque 2 arbitres
	522592	Am. C. CREUZIER LE VIEUX	manque 1 arbitre
	506306	F.C. SOUVIGNYSOIS	manque 1 arbitre
	508748	Ent. STADE RIOMOIS-CONDAT	manque 1 arbitre
B	541834	F.C. BILLY-CRECHY	manque 2 arbitres
	580467	DUROLLE FOOT	manque 1 arbitre
	520149	A.S. EMBLAVEZ-VOREY	manque 1 arbitre
	581299	A.S. ST DIDIER ST JUST	manque 2 arbitres dont 1 de plus de 21 ans
	521686	Et. S. VERNETOISE	manque 2 arbitres dont 1 de plus de 21 ans
C	582302	BEZENET DOYET FOOTBALL	manque 2 arbitres
	529030	Esp. CEYRATOISE	manque 1 arbitre
	506518	U.S. MARINGUOISE	manque 2 arbitres
	516330	A.S. ROMAGNAT	manque 1 arbitre
	523305	Am. S. SANSACOISE	manque 2 arbitres
D	506520	U.S. LES MARTRES DE VEYRE	manque 1 arbitre
	546837	PERIGNAT F.C.	manque 1 arbitre
	510833	E.S. PIERREFORTAISE	manque 1 arbitre
	524451	Am. INTERCOMMUNALE ST BABEL	manque 2 arbitres dont 1 de plus de 21 ans
	506298	A.S. DES CHEMINOTS ST GERMANOIS	manque 2 arbitres
	520784	O. ST JULIEN CHAPTEUIL	manque 3 arbitres dont 1 de plus de 21 ans
	581280	U.S. SUCS ET LIGNON	manque 1 arbitre
	519999	U.S. VENDATOISE	manque 1 arbitre
F	549420	F.C. GRIGNY	manque 1 arbitre
	504465	OLYMPIQUE RHODIA	manque 1 jeune arbitre
G	526814	A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON	manque 1 jeune arbitre
	546478	O.C. D'EYBENS	manque 1 arbitre et 1 jeune arbitre
	523348	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER	manque 1 jeune arbitre
H	504343	F.C. ANNONAY	manque 1 jeune arbitre
	552858	S.C. PORTES DE L'AIN	manque 1 arbitre
I	504668	U.S. DIVONNAISE	manque 1 jeune arbitre
J	553816	F.C. BRESSANS	manque 1 jeune arbitre
	511575	A.S. DE MONTREAL LA CLUSE FOOTBALL	manque 1 jeune arbitre
	546479	Ent. S. DU RACHAIS	manque 2 arbitres dont 1 âgé de + 21 ans
	520602	Et. S. SEYNOD	manque 1 jeune arbitre

CLUBS FEMININS -

Niveau	Numéro du club	Nom du club	Infraction
R1 F	790167	CALUIRE FOOTBALL FEMININ	manque 1 arbitre
R2 F	781983	Ent. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ	manque 1 arbitre
	517341	U.S. MAGLAND	manque 1 arbitre

CLUBS FUTSAL - Rappel :

Obligation leur est faite de disposer dans leur effectif en :

- Championnat de France Futsal D1 : 2 arbitres spécifiques Futsal
- Championnat de France Futsal D2 : 1 arbitre spécifique Futsal
- Championnat Régional R1 et R2 : 1 arbitre spécifique Futsal

Les clubs Futsal ne peuvent pas présenter un arbitre qui représente déjà un club en football à 11

Niveau	Numéro du club	Nom du club	Infraction
D 1	550477	ECHIROLLES PICASSO	manque 2 arbitres spécifiques Futsal
R 1			
	581488	FLAMENGO	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	580655	JOGA FUTSAL (Clermont)	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	554468	L'OUVERTURE	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	581487	FUTSAL COURNON	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	590486	FUTSAL LAC D'ANNECY	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	528347	A.S. MARTEL CALUIRE	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	553627	F.C. CHAVANOZ	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	590490	CLUB MARTINEROIS FUTSAL	manque 1 arbitre spécifique Futsal
R 2			
	563672	P.L.C.Q. FUTSAL CLUB	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	590636	J.O.G.A. (Grenoble)	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	523650	F.C. LIMONEST	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	581081	R.C.A. FUTSAL	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	580660	A.S. ROMANS	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	563939	FUTSAL LIONS LOISIRS	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	504423	F.C. AIX	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	553088	VIE ET PARTAGE	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	580791	GAILLARD FUTSAL	manque 1 arbitre spécifique Futsal
	550468	L'ODYSEE	manque 1 arbitre spécifique Futsal

NOTA

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue LAuRAFoot dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Lilian JURY

Yves BEGON